

La vallée du Célé, site remarquable inscrit au titre de la loi du 2 mai 1930, abrite des espèces animales et végétales rares à l'échelle nationale et européenne. Ce territoire comprend deux zones Natura 2000, 32 ZNIEFF, deux espaces naturels sensibles et plus de 1240 zones humides...

Des collectivités qui se mobilisent
 Les syndicats d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères ainsi que les filières de récupération des déchets industriels ou agricoles se sont fortement structurés ces dernières années pour faciliter la récupération et le recyclage des déchets. **Toutefois, les rivières subissent encore d'importantes agressions.**

Et pourtant !
 On y trouve encore des déchets d'origine multiple (ménagers, agricoles ou industriels...) issus de négligences, de pratiques inadaptées (dépôts ou stockages de matériaux en bord de rivières, activités en zone inondable...) ou d'incivilités.
 Chaque année, plus de 50 m³ de déchets sont extraits du Célé ou de ses affluents, soit l'équivalent de 1000 poubelles de cuisine !

Le Syndicat mixte du bassin de la Rance et du Célé, a pris ce problème à bras le corps et organise chaque année des opérations de nettoyage des rivières :

- Interventions d'entreprises pour enlever les déchets les plus importants et supprimer les micro-décharges sauvages ;
- Organisation de chantiers de jeunes et de journées écocitoyennes d'enlèvement de déchets à pied et en canoë.

25 000 € HT sont consacrés annuellement à ces opérations.

